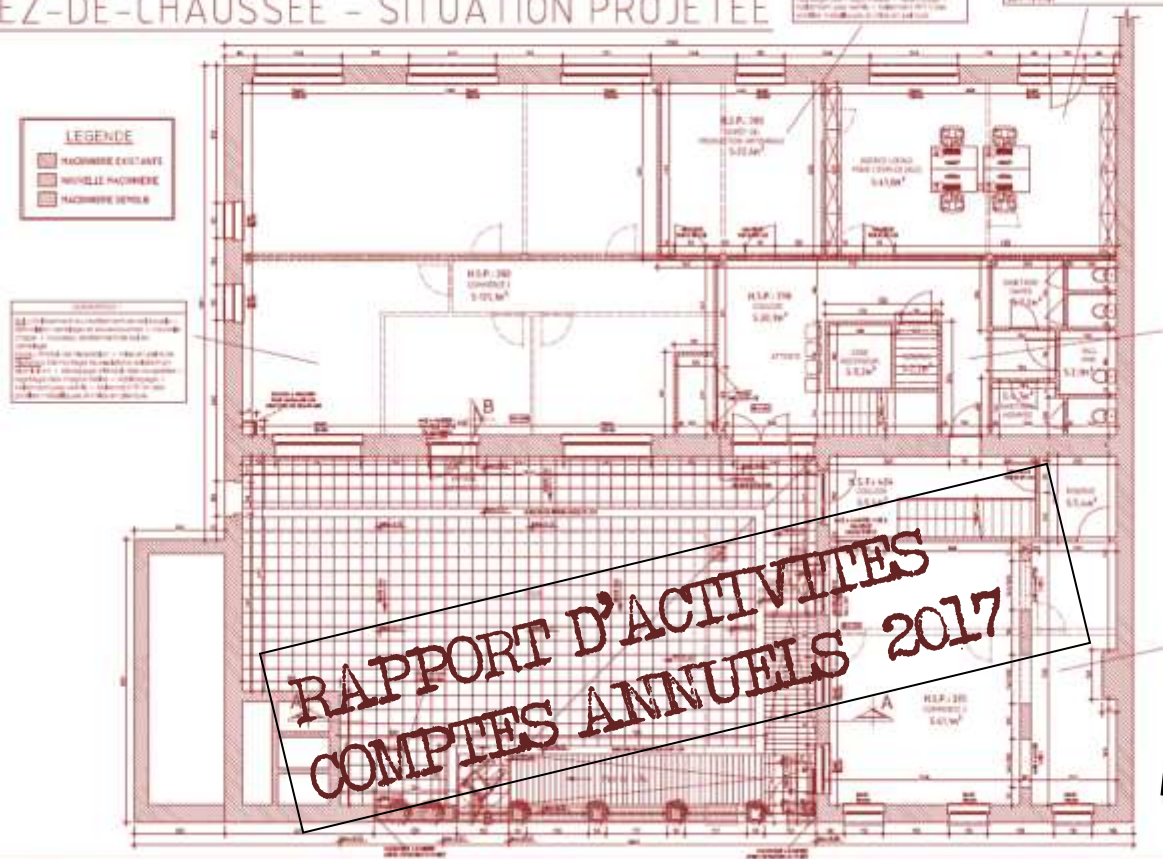


BATIMENT AVANT
REZ-DE-CHAUSSEE - SITUATION PROJETEE



Le mot du Président

Chers Administrateurs,
Chères Administratrices,

En 2017, la RCA confirme son positionnement d'outil de développement économique et facilitateur de projets.

En effet la gestion du site des Etangs de Strépy a permis :

- ⇒ l'ouverture du Chalet des Etangs en juin 2017 (Exploitation du « le Chalet des Etangs » confiée à un restaurateur concédée en novembre 2016) ;
- ⇒ le renforcement des collaborations existantes avec la Ville et le CPAS pour les missions liées à l'entretien du site ;
- ⇒ la collaboration de l'asbl « les étangs de Strépy » et la Maison du Sport ;
- ⇒ la relance de l'activité « pêche » sur le site.

Par ailleurs, afin de redynamiser le centre-ville, les opérations suivantes ont été effectuées par notre Régie Communale Autonome :

- La vente des trois logements de la rue du Moulin permettant à la RCA de renflouer le fonds de roulement pouvant être réinvesti dans d'autres projets et achat en centre-ville notamment.
- Suite à la faillite des propriétaires du bâtiment sis à la rue Sylvain Guyaux, une offre a été transmise à la curatrice, chargée de la liquidation, en vue d'acquérir le rez-de-chaussée commercial et de le réhabiliter.

Ces projets contribuent à la redynamisation du centre-ville. En effet, en jouant le rôle d'investisseurs, la RCA non seulement montre l'exemple en supprimant des chancres visuels en centre-ville mais joue un rôle dans la rénovation du bâti existant, lorsque c'est possible, et participe, à sa façon, à la diminution de l'empreinte écologique sur les quartiers où elle intervient.

Les investissements continuent sur nos deux filiales Point d'Eau et Louvexpo. Ceux-ci permettent à ces structures d'affronter la concurrence de manière adéquate et de proposer à leurs clients des équipements permettant de faire la différence. La concurrence est rude alors soyons à la pointe.

Dans le courant du dernier trimestre 2017, une maternité commerciale s'est installée dans notre bâtiment de la place Mansart, l'Ere du Vrac. Dans les prochains mois, lorsque les travaux de la rue Keramis seront finalisés, deux nouveaux commerces, également de type « Maternités commerciales » verront également le jour.

N'oublions pas que l'année 2017 a vu le lancement de la marque permettant de rassembler de nombreux acteurs participant au développement de notre Ville autour des mêmes valeurs.

Tous ces projets confirment donc bien la RCA dans son rôle d'opérateur de projets immobiliers en centre-ville.

*Jacques GOBERT,
Président*

T A B L E D E S M A T I E R E S

1. LA REVITALISATION ECONOMIQUE, PATRIMONIALE ET COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE DE LA LOUVIERE.....	10
2. LA MISE EN ŒUVRE DE GRANDES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA LOUVIERE ET DE SA REGION.....	33
3. FONCTIONNEMENT DE LA RCA.....	43
4. COMPTES ANNUELS 2017.....	72

PRÉLIMINAIRES

La Régie Communale Autonome, créée par délibérations du Conseil Communal des 23 juin et 18 juillet 2003 conformément aux articles L-1231-4 à L-1231-11 du CDLD (anciennement 263 bis et 263 novies de la Nouvelle loi communale), a pour objet social :

- l'exploitation de parkings, d'entrepôts ou de terrains de campings;
- l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles sportives, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins;
- l'acquisition d'immeubles, la constitution de droits réels immobiliers, la construction, la rénovation, la transformation, la location ou location-financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location, de la location-financement ou d'autres actes juridiques relatifs à ces immeubles;
- l'organisation d'événements à caractère public;
- les livraisons de biens et les prestations de services concernant l'informatique et l'imprimerie;

- la gestion du patrimoine immobilier de la Commune confié à la régie communale autonome dans les limites des articles 117 alinéa 1er et 123, 9°, de la Nouvelle loi communale.
- la régie autonome peut réaliser toutes les opérations nécessaires et utiles à la réalisation de ces objets.

Pour rappel, lors de sa création en 2003, la régie n’employait pas de personnel. Avec les ouvertures du Point d’Eau en 2008, de Louvexpo en 2012 et des chantiers logements, la RCA a procédé à plusieurs engagements.

Avec la création des filiales Point d’Eau, en 2014 et Louvexpo en 2016, la RCA a également redéfini son modèle de gestion.

Les filiales étant effectives, la RCA a pu, en 2017, reconcentrer son énergie sur des missions de terrains plus concrètes. Parmi ces missions, notons, notamment, la mise en œuvre de plusieurs actions du projet de redynamisation du centre-ville mais également la réaffectation de chancres urbains. Nous vous présentons, ci-après, le bilan de l’année 2017.



*I LA REVITALISATION ECONOMIQUE,
PATRIMONIALE ET COMMERCIALE DU
CENTRE VILLE DE LA LOUVIERE*

1. RENOVATION URBAINE

La Régie Communale, en tant qu'opérateur d'acquisition et/ou rénovation de bâtiments dans le périmètre de rénovation urbaine a effectué, depuis 2006, dans le cadre du plan Logement, quelques opérations intéressantes afin d'éliminer des chancres en centre-ville (rue Sylvain Guyaux n°46-48, rue Chavée n°14-18, chaussée Pont-du-Sart n°177) ou tout simplement rencontrer des objectifs stratégiques, dus à la localisation du bien (place Mansart n°6, Rue du Moulin n°2).

En 2017, la RCA a tout mis en œuvre pour acquérir deux bâtiments situés à la rue de la Loi 45-47 et 49 avec comme projet la création de nouveaux logements et commerces mais également un rez-de-chaussée commercial situé à la rue Sylvain Guyaux 46-48.

La gestion des locations des logements et surfaces commerciales du bâtiment sis à la Place Mansart 6 est, depuis 2016, confiée à l'agence immobilière Century 21 Service et commerce. En 2017, la gestion de la



location des surfaces commerciales a pris une autre tournure avec l'accueil de maternités commerciales.

● **Sylvain Guyaux**

Le chantier de la rue Sylvain Guyaux a débuté en juin 2010 et a été réceptionné en mai 2015. Pour rappel, le projet consistait en la création de quatre logements moyens et deux logements sociaux.

Cependant, la mise en location, par Centr' Habitat n'a pu avoir lieu suite à l'apparition de problèmes d'humidité prenant leurs origines dans les espaces appartenant au copropriétaire.

Compte-tenu de l'absence totale de collaboration de celui-ci, nous avons demandé l'intervention d'un expert afin de définir les responsabilités des parties.

Début de l'année 2017, la Ville de La Louvière entame une procédure d'expropriation. En parallèle, nous apprenons la faillite de la sprl TAXI

NIVELLOIS, permettant par conséquent, une nouvelle négociation d'achat des rez-de-chaussée.

En novembre 2017, et suite à notre demande, nous recevons un rapport d'évaluation de la curatrice en charge du dossier. Ce rapport est proposé au Conseil d'administration de la RCA du mois de novembre et une proposition d'achat des deux rez-de-chaussée est formulée. Cette proposition a été transmise, par la curatrice, au tribunal compétent ; fin 2017, le Tribunal ne s'était toujours pas prononcé.



● Rue du Moulin n°2:

En 2011, la RCA a acheté un immeuble à l'angle de la rue du Moulin et de la rue de Brouckère en vue d'y construire trois appartements et un commerce au rez-de-chaussée. L'achat de ce bâtiment, en vente depuis plus de deux ans, a permis d'atteindre deux objectifs : supprimer un chancre en centre-ville et surtout à l'entrée de ville et la réalisation de trois logements et un commerce de qualité. Un commerce, au rez-de-chaussée, permet la cohérence et le lien avec le quartier de la rue de Brouckère.

Pour rappel, la mise en vente des logements et du rez-de-chaussée commercial a débuté en août 2015, via le Notaire BAVIER. En juillet 2016 la surface commerciale trouvait acquéreur via la société immobilière ACTUALIMMO au montant de 95.000 € hors frais.



En septembre 2016 le Conseil d'Administration, a désigné l'agence immobilière ACTUALIMMO en qualité d'adjudicataire du marché « vente logements rue du Moulin 2 ».

En juin, juillet et décembre 2017, les trois appartements ont trouvé acquéreurs aux montants suivants :

- ⇒ 133.750,00 € HTVA pour l'appartement deux chambres ;
- ⇒ 111.890,00 € HTVA pour l'appartement une chambre ;
- ⇒ 150.000,00 € HTVA pour l'appartement quatre chambres.

Situation existante



● Rue de la Loi 45-47 et 49

En sa séance du 15 septembre 2017, le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'acquisition de deux bâtiments voisins et sis à la rue de La Loi n°45-47 et 49 à 7100 La Louvière.

La rue de la Loi est une rue commerçante de premier ordre sise au sein de l'hyper centre commercial de la Ville de La Louvière ; elle est reprise dans le périmètre de rénovation urbaine.

L'étude BDO a mis en avant l'importance de cet axe de circulation majeur situé entre la rue Albert premier (rue piétonne commerçante) et le rond-point de La Louve (qui dessert deux places importantes ainsi que la gare).

Les deux immeubles étaient initialement occupés par des commerces en décoration et art de la table (pour l'immeuble « Roulet ») et accessoires de mode (sacs et bijoux) pour le plus petit (dont propriétaire est la DRM Invest.

La rue a connu de nombreuses disparitions de commerces ces dernières années et l'un des commerces concerné (Roulet) par le projet était une locomotive commerciale et une enseigne historique louviéroise dont les propriétaires partent à la retraite.

Le projet consiste en l'acquisition des deux immeubles commerciaux et en la démolition et la reconstruction d'un nouvel immeuble unique comprenant un rez-de-chaussée commercial de taille moyenne (+/- 212 m²) et 4 ou 6 appartements aux étages.

Les bâtiments sont situés sur 3 parcelles cadastrales avec une superficie totale au sol de près de 200m². Il permet dès lors de prévoir un projet de taille moyenne avec un rez-de-chaussée commercial et des logements de qualité aux étages.

L'objectif poursuivi par la RCA est de se positionner en tant qu'initiateur de projets innovants, véritables leviers de redynamisation urbaine et du centre-ville.

Situation existante



Superficie :

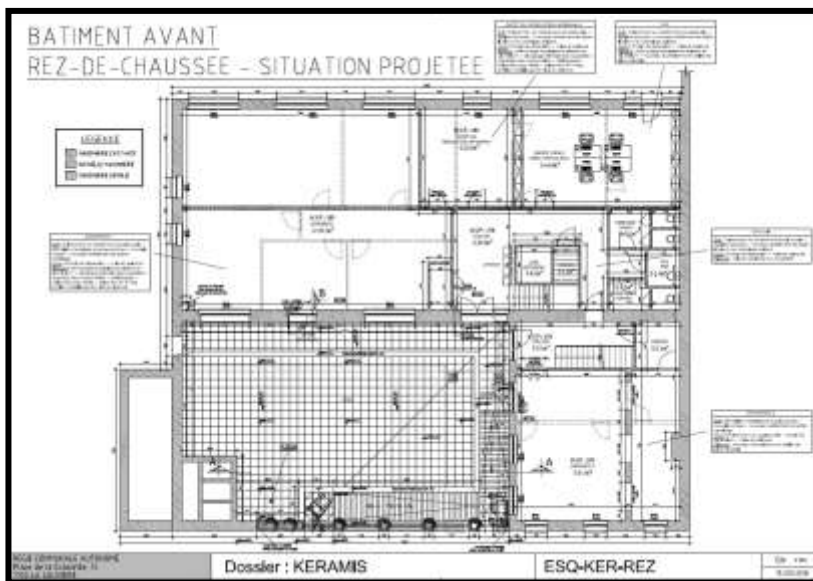
- Bâtiments (emprise au sol) : 152 m² ;
- Espaces non bâtis : 60 m² ;
- Superficie totale : 212 m².

● **Rue Kéramis 26**

Dans le cadre d'un plan d'actions du dossier relatif à la redynamisation du centre-ville il est prévu de développer un quartier créatif- Kéramis Créative corner.

Ce site comprend deux bâtiments :

- La partie avant sera gérée par la RCA via un bail emphytéotique ;
- La partie arrière sera gérée par l'asbl Décrocher la Lune et par le GSARA.



Projet d'aménagement

Dans le bâtiment avant, le projet consiste en l'installation de deux maternités commerciales ainsi que l'asbl « ALE » au rez-de-chaussée. L'étage du bâtiment avant sera, quant à lui, occupé par les bureaux de l'asbl « Gestion Centre-Ville ». Considérant que la Régie Communale autonome est en mesure de réaliser ces travaux, un acte de renonciation au droit d'accession qui porte uniquement sur la partie avant du complexe administratif a été proposé au Conseil d'Administration du 15 septembre 2017 et signé en date du 25 septembre 2017 par les parties.

En ce qui concerne l'aménagement, le cahier spécial des charges relatif au marché de travaux a été avalisé en date du 15 septembre 2017, le type de procédure étant la publication ouverte avec publicité belge.

En date du 15 décembre 2017, le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'attribution du marché de travaux à la société MIGNONE sa au montant de 181.958,82 € HTVA, options et variantes comprises. Le chantier débutera en février 2018, pour une durée de 120 jours calendrier.

2. REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

Bref historique

Pour rappel, en décembre 2014, le Conseil communal marquait son accord sur le transfert de 250.000€ à la RCA afin de piloter le dossier relatif à la redynamisation du centre-ville.

L'année 2015 a permis de se concentrer principalement sur :

La phase 1: Diagnostic : Énoncer les causes, les besoins, les freins, les opportunités, identification et hiérarchisation des objectifs.

La phase 2: Elaboration de la stratégie : La note stratégique remise reprenait également la façon de repenser « La Louvière, sa reconstruction identitaire », en y associant les différents partenaires, acteurs de la redynamisation.

Toutes ces phases ont permis d'aboutir à un repositionnement de La Louvière et à une définition de la stratégie à mettre en place afin d'envisager un plan d'actions en 2016.

Ce positionnement consiste en un choix stratégique global qui cherche à donner au territoire une position crédible, attractive et différente dans l'esprit de la population. Pour définir ce positionnement, nous avons déterminé trois points d'appui :

- 1. La centralité ;*
- 2. Le bien-être fraternel ;*
- 3. Le « centre du centre » - une vision du centre-ville pour structurer l'avenir.*

En mars 2016, quatre ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants :

- culture, tourisme, sports et loisirs ;*
- économie et entreprises ;*
- jeunesse ;*
- urbanisme, territoire résidentiel et qualité de vie.*

Le mois de juin 2016 a vu la mise la place de quatre groupes thématiques :

- *développement ;*
- *urbanisme et cohésion sociale ;*
- *promotion et attractivité dans lequel on retrouve le développement de la marque qui deviendra un groupe à part entière ;*
- *cadre de vie et accessibilité.*

Ci-dessous, le plan reprenant les actions à mettre en œuvre :

Action	Financement	Groupes thématiques
Développer un catalogue d'offres temporaires sur la Place Communale et sur la Place Mansart Faire sortir à l'extérieur de leurs murs les acteurs du centre-ville	28.000 €	Attractivité et promotion
Multiplier les initiatives culturelles en centre-ville (indoor, outdoor)	34.600 €	Attractivité et promotion
Faciliter la liaison des atouts culturels périphériques avec le centre-ville	34.000 €	Attractivité et promotion
Développer l'art public	14.000 €	Attractivité et promotion
Financement global pour l'atelier ATTRACTIVITE ET PROMOTION	110.600 €	
Lancer une politique de propreté et de maintenance du centre-ville	225.000 €	Cadre de vie et accessibilité
Mettre à jour le schéma directeur de rénovation urbaine pour qu'il structure et appuie la mutation du centre-ville	Moyen terme	Cadre de vie et accessibilité
Réaliser le réaménagement provisoire des parkings Nicaise et de la Cour Pardonche	175.000 €	Cadre de vie et accessibilité
Lancer une politique interventionniste en matière de gestion foncière et immobilière	Moyen terme	Cadre de vie et accessibilité
Réaménagement du Sud du site Boch en réorganisant le parking, en créant des liens avec le centre-ville et organiser l'occupation de la partie du Nord de la friche Boch via des événements ponctuels ».	335.000 €	Cadre de vie et accessibilité
Développer une signalétique "centre-ville"	160.000 €	Cadre de vie et accessibilité
Etudier un espace partagé sur la partie Ouest de la rue Sylvain Guyaux	20.000 €	Cadre de vie et accessibilité
Réalisation d'espaces de parking shop & go	Court terme	Cadre de vie et accessibilité

Améliorer la lisibilité des TEC et du caractère structurant de la ligne MetroBus	Moyen terme	Cadre de vie et accessibilité
Requalifier les parkings de l'entrée Nord (au bout de la rue Debrouckère)	Moyen terme	Cadre de vie et accessibilité
Entrée de ville/ Signalisation a adapter	235.000 €	Cadre de vie et accessibilité
« Aménagement du plateau de la gare du centre »	Moyen terme	Cadre de vie et accessibilité
Reconvertir les bâtiments disponibles en centre-ville en logements attractifs: - Aide à l'aménagement de l'espace en vue de l'adaptation en logements - Primes à l'embellissement des façades	50.000 €	Cadre de vie et accessibilité
Financement global pour l'atelier CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITE	1.200.000 €	
Installer une maternité commerciale, du type "boutiques à l'essai", sur le site du DEF	Moyen terme	Développement
Utiliser Louvexpo comme lieu pour événements annuels permettant de mettre en avant les commerces existants du centre-ville	70.840 €	Développement
Développer de nouvelles activités de service fonctionnant en réseau	353.000 €	Développement
Engager une société extérieure du type "chasseur d'enseigne commerciale"	% lié à la commercialisation	Développement
Développer un fascicule numérique reprenant l'ensemble des aides à l'installation en collaboration avec Avomarc, UCM, Développement économique	15.000 €	Développement
Financement global pour l'atelier DEVELOPPEMENT	438.840 €	
Requalifier la galerie du Drapeau blanc: local citoyen	8.000 €	Dynamisme et cohésion sociale
Renforcement de l'équipe éducative dans le centre-ville : Assurer une présence plus active et plus proche des jeunes et des citoyens sur le Centre-Ville	Moyens humains	Dynamisme et cohésion sociale
Développer un cadastre de l'offre associative	5.000 €	Dynamisme et cohésion sociale
Financement global pour l'atelier DYNAMISME ET COHESION SOCIALE	13.000 €	
Financement total pour le projet REDYNAMISATION CENTRE VILLE POUR L'ANNEE 2017	1.762.440 €	

En 2017

Code de marque

Rappel du contexte

La marque « LA LOUVIÈRE » a pour objectif de contribuer activement au développement de l'attractivité de la ville et de ses territoires voisins. • « Marque partagée », elle est utilisable par tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, personnes morales ou particuliers. La marque est au service de chacun pour le bénéfice de tous !

Pourquoi un guide ?

Plus qu'un simple logotype, la marque se nourrit d'univers visuels (signes, couleurs, photographies, etc.) et d'un vocabulaire qui expriment la personnalité et les valeurs du territoire. Véritable « boîte à outils » à

destination des partenaires de la démarche, le guide de marque permet à tous les acteurs qui le souhaitent de s'approprier ses codes d'expression et de les utiliser sur leurs propres supports.

Tous ces éléments de communication sont adaptables et peuvent être enrichis, tandis que les règles d'utilisation.

Quelques dates :

12/01/2017 : présentation de la marque ;

Juin 2017 : Rencontre avec les différents membres des ateliers pour faire le point sur les actions ;

Septembre 2017 : Rencontre avec les commerçants pour présentation de l'état d'avancement des actions.

Travail sur la marque en 2017 avec les différentes asbl du territoire





Quelques projets du plan d'actions réalisés en 2017

Réaménagement du parking Nicaise

- Aménagement provisoire et sécurisation du parking ;
- Projet initié en 2017 ;
- Travaux terminés en juin 2018 ;
- 83 places en centre-ville ;
- Budget 2017 - 267.000 €.



Shop & Go

- La création d'une cinquantaine de places « SHOP'N GO » ;
- Les places seront réparties sur l'ensemble des rues commerçantes du centre-ville ;
- Matérialisation des emplacements - détecteur à placer sur chaque emplacement ;
- Durée 30 minutes ;
- Rotation de 18 véhicules par place et par jour pour un total entre 730 à 900 véhicules par jour. ;
- Réalisation – Avril 2017.



Amélioration de l'image propreté en centre-ville

- Assurer un entretien spécifique et systématique des espaces et mobiliers publics, du patrimoine immobilier de la ville situés en centre-ville ;
- 200.000 € pour les actions par des tiers ;
- 225.000 € pour l'achat de matériel et l'engagement de 18 agents propretés. ;
- En action depuis le 01/11/2016 et se poursuit encore à l'heure actuelle.

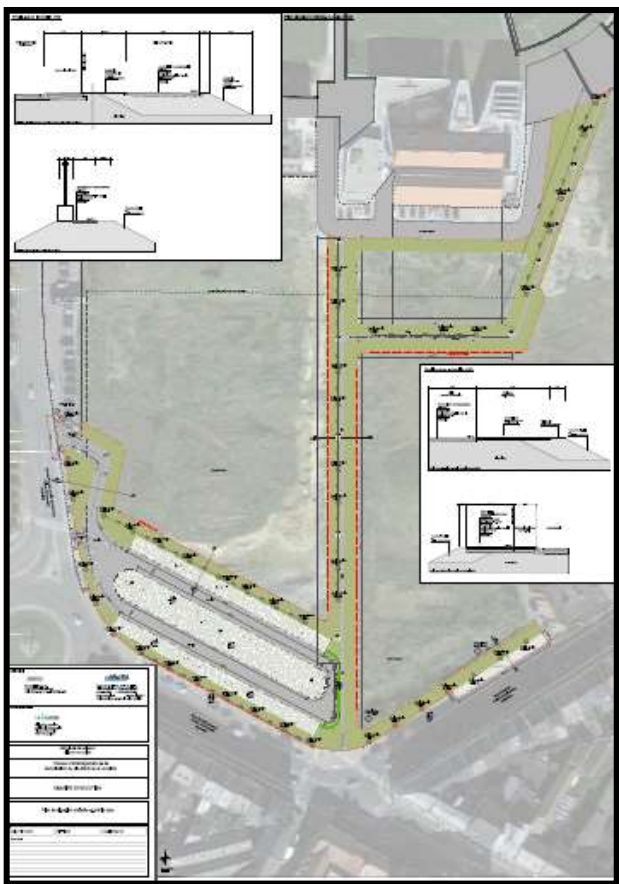


Multiplication des initiatives culturelles en centre-ville

- Cinéma en Ville ;
- Place de l'Image ;
- Artistes au Centre.

Partenaires

- Maison du Tourisme,
 - CCRC,
 - Gestion du centre-ville,
 - Les musées louvérois.
-
- Budget: 155.000 €.



Aménagement du Sud de la friche Boch en parking

- Réaménagement du Sud du site Boch en réorganisant le parking, en créant des liens avec le centre-ville et en organisant l'occupation de la partie du Nord de la friche Boch via des événements ponctuels.
- Budget : 335.000 €.



II LA MISE EN ŒUVRE DE GRANDES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA LOUVIERE ET DE SA REGION

1. LA SCRL LE POINT D'EAU



Le point d'Eau

Depuis juin 2014 et la filialisation du Point d'Eau, la SCRL est tenue de présenter son propre rapport d'activités annuel, appelé rapport de gestion.

Siège social de la SCRL Le Point D'Eau

Rue Sylvain Guyaux 121 à 7100 La Louvière.

Investissements

Conformément au contrat de concession liant la SCRL Le Point d'Eau et la Régie Communale Autonome, la question des investissements doit être envisagée et avalisée par la RCA et son Conseil d'Administration.

En 2017, les investissements suivants ont été réalisés :



Marché de travaux - Remplacement du sas d'entrée du centre aquatique

- Le 22 février 2017 : date de fin des travaux.
- Le 31 mars 2017 : accord de la réception provisoire des travaux.
- Total de l'investissement : 14.194,55 € HTVA.

Spray Park – Projet d'aménagement

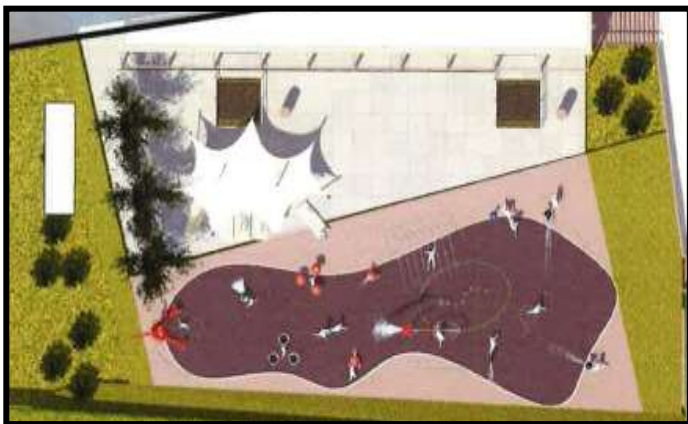


Marché de travaux – Equipement d'une aire de jeux extérieure

Afin de répondre à la concurrence dans le secteur des piscines, le Conseil d'Administration de la RCA a décidé d'enrichir l'offre commerciale, proposée par la scrl Le Point d'Eau, via l'implantation d'une aire de jeux extérieure destinée aux tous petits. Ce projet vient donc renforcer l'offre « Marm'eaux » actuellement en perte de fréquentation.

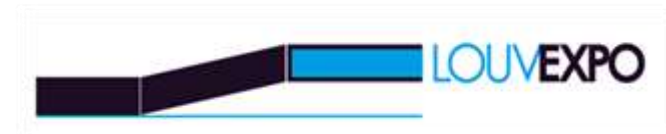
Historique – mise en œuvre du projet

- Mars 2016 : octroi du permis d'urbanisme relative à l'installation d'une aire de jeux extérieure
- Septembre 2017 : proposition au Conseil d'Administration du cahier spécial des charges relatif au marché de travaux – Publication de l'avis de marché (publicité belge) ;



- Novembre 2017 : non attribution du marché (pas d'offre régulière) et relance via la procédure négociée sans publication préalable ;
- Décembre 2017 : attribution du marché à l'association momentanée NONET et AQUA PRO urba au montant de 368.336,20 € HTVA.
- Début des travaux prévu pour février 2018 pour une durée de 60 jours ouvrables.

2. LA SCRL LOUVEXPO



Depuis décembre 2016 et la filialisation du Louvexpo, la SCRL est tenue de présenter son propre rapport d'activités annuel.

Siège social de la SCRL Louvexpo

Rue Arthur Delaby 7 à 7100 La Louvière.

Investissements

Conformément au contrat de concession liant la SCRL Louvexpo et la Régie Communale Autonome, la question des investissements doivent être envisagées et avalisées par la RCA et son Conseil d'Administration.

Extension du Louvexpo – marché de services

En 2016, la Régie Communale Autonome envisageait un projet d'extension du Louvexpo. Ce bâtiment, s'inscrivant dans la continuité architecturale de l'existant, sera principalement destiné, dans un premier temps, à stocker l'ensemble du matériel acquis par la RCA (tribunes télescopiques, tables, chaise, matériel son et lumière,...) mais également, dans un second temps, à éventuellement accueillir les bureaux de l'EFT T-EVENT (formation en technique de spectacle) partenaire du Louvexpo lors de nombreuses organisations.

Toujours en 2016, le marché de services « auteur de projet » était attribué au bureau d'étude « CARRE 7 » de 7100 La Louvière au montant de 68.000 €HTVA.

Fin 2017, nous informions le bureau d'architecture CARRE 7 du souhait de la RCA d'introduire la demande de permis d'urbanisme en vue de mener ce projet à bien. L'introduction du permis est prévue dans le courant de l'année 2018.

Installation de fibre optique au Louvexpo – marché de travaux

Pour certains événements (Télévie, Salon AutoExpo, Cordier Salaisons, LouvardGame (4x/an), BatiCentre,), l'installation internet en place n'était pas suffisante pour assurer un volume et une vitesse de transaction optimale pour les exposants. Cette situation nécessitait donc l'adaptation des installations.

En mars 2017, le Conseil d'Administration de la RCA marquait son accord sur l'installation d'une fibre optique au Louvexpo en lieu et place de la ligne en cuivre type Explore classique en place.

Ce développement va également permettre d'attirer de nouveaux clients étant donné que la fibre sera directement accessible via les boîtes de sol actuelles.

Coût total de l'installation : 3.090,00 € HTVA

Coût mensuel de location : 692,00€ HTVA.



III FONCTIONNEMENT DE LA RCA

Régie Communale Autonome - Fonctionnement

1 Siègesocial de la RCA

Le siège social de la RCA est établi à l'Hôtel de Ville de La Louvière, place Communale n°1 à 7100 LA Louvière.

Par ailleurs l'exploitation se fait Place de la Concorde n°15.

2 Composition du Conseil d'Administration

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des administrateurs et membres du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome au 31/12/17:

Les membres du Conseil d'Administration au 31/12/17

Le Président. GOBERT, Jacques

Les Administrateurs :

- GODIN, Jean
- WIMLOT, Laurent
- CERNERO, Amedeo
- POURBAIX, Alain
- GAVA, Antonio
- LICATA, Cosimo
- STAQUET, Danièle
- DESTREBECQ, Olivier
- BURY, Michel
- VAN HOLLAND, Michaël
- SPOTO, Sergio
- ROOSENS, Danny
- De DORLODOT, Damien
- GHILMOT, Séverine
- LEFRANCQ, Jacques
- HERMANT, Antoine

Le Secrétaire : ANKAERT, Rudy ;

Le Trésorier : MEZHOU, Mehdi ;

La Directrice : BAIO, Stefana.

Remarque :

En date du 08/05/17, nous accusons réception d'un courrier de l'IDEA, nous informons de la décision de leur Conseil d'Administration de se retirer des structures de la RCA.

Cette décision, motivée par la circulaire "Ethique et Gouvernance" adressée par le Ministre DERMAGNE en 2017, entraîne la démission de Madame DECAMPS, représentant l'IDEA au sein du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la RCA. Cette décision a été avalisée par le Conseil d'Administration de la RCA en sa séance du 19/05/17.

3 Tenue des séances et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à raison de 10 séances en 2017 les 27 janvier, 24 février, 31 mars, 28 avril, 19 mai, 23 juin, 19 juillet, 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

4 Composition du Comité de Direction

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des administrateurs et membres du Comité de Direction de la Régie Communale Autonome au 31/12/16 :

Les membres du Comité de Direction au 31/12/17

L'Administrateur Délégué : GOBERT, Jacques

Les Administrateurs :

 GODIN, Jean
 DESTREBECQ, Olivier
 SPOTO, Sergio

Le Secrétaire : ANKAERT, Rudy

Le Trésorier: MEZHOUD, Mehdi

La Directrice: BAIÖ, Stefana

5 Tenue des séances et délibérations du Comité de Direction

Le Comité de Direction s'est réuni à raison de 4 séances en 2017 les 24 février, 15 septembre, 20 octobre et 17 novembre.

6 Composition du Collège des Commissaires – Réviseurs d'entreprises

Le Conseil Communal a approuvé la décision du Comité de Direction de la RCA du 04/07/14 de désigner le bureau SPRL DANVOYE de La Louvière en qualité d'adjudicataire du marché de service « désignation d'un réviseur d'entreprises pour la RCA » pour une durée de trois ans. Notons qu'en 2015 et suite au décès de Monsieur DANVOYE, Madame DIVERS a pris ses fonctions en qualité de réviseur au sein de la SPRL DANVOYE. Madame Alexandra DUPONT et Monsieur Didier CREMER ont quant à eux été désignés en tant que commissaires aux comptes.

7 Autres désignations

Néant

8 Fonctionnement de la RCA

Les grandes options quant au fonctionnement de la RCA sont donc assez proches de ceux d'une petite entreprise de droit privé même si elle sera amenée à gérer des projets dont les montants peuvent être assez considérables :

- engagement de personnel limité et en étroite collaboration avec les services de la Ville ; la gestion « in house » est privilégiée mais loin d'être toujours suffisante et adaptée aux besoins de la RCA ;
- limitation des frais de fonctionnement ;
- recours à la sous-traitance et à des sociétés spécialisées pour tout ce qui sort de son objectif premier (outsourcing) ;

- souplesse de fonctionnement et d'adaptation à de nouvelles réalités (capacité à créer de nouveaux « produits » ou de nouvelles solutions pour répondre aux demandes de la Ville) ;
- filialisation de certaines structures.

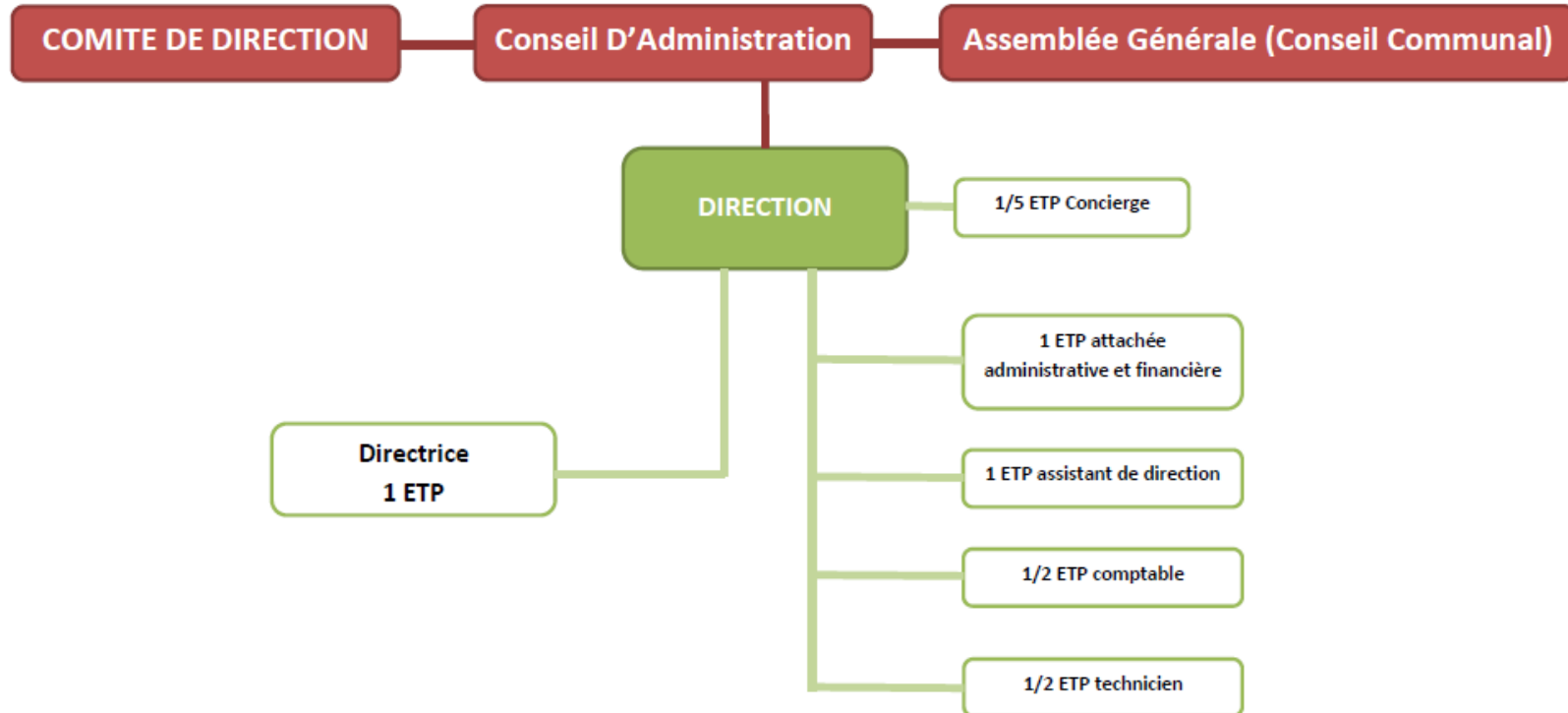
La convention entre la Ville de La Louvière et la RCA en vue de définir les missions de chacune des parties en matière de marchés publics et d'assistance technique dans le cadre de la gestion « In House » de la RCA est toujours d'actualité depuis le 04 octobre 2007.

9 Personnel de la RCA

RCA - En 2017, l'équipe administrative de la RCA se compose de 4,2 ETP :

- Directrice : Stefana BAIÖ – 1 ETP.
- Une attachée administrative et financière : Sophie CALLENS – 1 ETP.
- Un assistant de direction : Anthony LAÏ – 1 ETP.
- Un comptable : Driss DRIQUICHE – ½ ETP.
- Un technicien de chantier : Fabrizio LUONGO – ½ ETP.
- Un concierge : Lionel GRAEFF – 1/5 temps.

Ci-après, l'organigramme de la RCA au 31/12/17



9 Assurances

Ethias est le prestataire de service depuis novembre 2017 et ce via un marché conjoint avec la Ville. Le marché de services est conclu pour une période d'un an reconductible trois fois une année.

11 Comptabilité

Les comptes 2016 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 19/05/17. Le Conseil Communal de juin 2017 a approuvé les comptes et donné décharge aux administrateurs.

La Fiduciaire LEEMANS a été désignée par le Conseil d'Administration du 27/01/17, en qualité d'adjudicataire du marché « comptabilité » jusqu'à fin janvier 2021, date à laquelle le marché devra être relancé.

12 Plan de gestion 2017

Pour rappel, conformément à la circulaire d'actualisation des plans de gestion du 19 novembre 2009, la Commune qui présente un budget en déficit à l'exercice propre ne respectant pas le déficit admissible (cfr. circulaire du 19/11/2009 ainsi que la circulaire budgétaire 2014) doit présenter un plan de gestion actualisé incluant de nouvelles mesures conjoncturelles et structurelles permettant de revenir à l'équilibre à l'exercice propre à terme de la trajectoire budgétaire telle que fixée par le Comité de concertation « Etat fédéral – Entités fédérées ».

La Ville de La Louvière a sollicité l'intervention de la Région wallonne dans le cadre de la reconnaissance des pertes importantes de recettes communales qu'elle a subies suite à la fermeture ou à la restructuration d'entreprises.

Parmi les conditions d'octroi figure l'imposition de remettre un plan de gestion actualisé pour la consolidation communale afin d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire jusqu'à l'exercice 2019.

Ce plan de gestion est applicable tant à la Commune qu'aux entités consolidées en regard de l'implication financière directe ou indirecte du budget communal dans le financement du déficit d'exploitation de la RCA et de ses filiales.

La RCA et ses filiales reçoivent annuellement de la Ville un subside de fonctionnement qui permet de financer leurs déficits d'exploitation et donc sont considérés comme des entités consolidées qui ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures de gestion afin d'aplanir les difficultés financières ainsi rencontrées et maintenir la dotation communale au niveau fixé.

En outre, l'actualisation du plan de gestion de la RCA et ses filiales doit être accompagné d'un calendrier de mise en œuvre desdites mesures de gestion et d'un tableau de bord à projections quinquennales attestant du maintien de l'évolution de la dotation communale maximale fixée afin d'aider la Commune au respect de sa trajectoire budgétaire pour revenir à l'équilibre.

Le Conseil d'Administration de la RCA a pris acte du plan de gestion 2017 en sa séance du 23/06/17.

13 Marchés publics

En 2017, la RCA s'est inscrit dans différents marchés publics, de services, de fournitures et de travaux tels que :

Marchés de services

- Désignation d'une fiduciaire pour la RCA et ses filiales créées ou à créer ; marché de services attribué au bureau LEEMANS.
- Désignation d'une société de communication pour les filiales de la RCA : marché de services à lots attribué à la société C9 (Lots 1 et 2).
- Lancement d'un marché communication pour la RCA : marché de services à attribuer en 2018.

Marchés de fournitures

- Désignation d'une société pour le fleurissement des Etangs de Strépy (abords du chalet); marché de fournitures attribué à la société BOTA CONCEPT.
- Désignation d'une société pour la fourniture et l'installation de logiciels de gestion en marchés public ; marché attribué à la société 3P.
- Désignation d'une société pour la fourniture de tables pliantes pour le Louvexpo ; marché de fournitures attribué à la société CDS.

Marchés de travaux

- Désignation d'une société en en charge des travaux d'aménagement d'un Spray Park au centre aquatique Le Point d'Eau : marché de travaux attribué à l'association momentanée NONET – AQUA PRO urba.
- Désignation d'une société en en charge des travaux d'aménagement du bâtiment sis à la rue Kéramis n°26 : marché de travaux attribué à la société MIGNONE sa.

La RCA s'inscrit également dans des marchés conjoints avec la Ville chaque fois qu'il est possible de le faire ; il s'agit surtout de marchés de fournitures ou services, pas de travaux à savoir :

- Désignation d'une société en charge de la coordination santé-sécurité des chantiers ; marché de services attribué à la société PS2 sa.
- Désignation d'un bureau d'assurances pour le patrimoine de la RCA : marché de services attribué à la société ETHIAS.

Marchés en cours

Dans le cadre du marché de services « Consultance Juridique », attribué par le Conseil d'Administration de la RCA en date du 03/07/15 et pour une durée de 36 mois, la RCA a fait appel au bureau UYTENDAELE-GERARD notamment dans les dossiers suivants :

- Point d'Eau – Concession Horeca – Litige RCA-XCELLENT ;
- Point d'Eau – Maintenance – Litige RCA-SINTRA + ;
- Sylvain Guyaux – Infiltrations toitures bâtiment ;

- Sylvain Guyaux – Recouvrement créance Konfort Immo ;

Toujours dans le cadre de ce marché la RCA a également eu recours aux conseils du bureau STREPENNE pour les dossiers suivants :

- Point d'Eau : Concession HORECA ;
- Place Mansart – conventions locatives et bail commercial.

14 Projets

Lotissement Saint-Julien

Bref historique du dossier

Septembre 2014 : Le Conseil d'Administration de la RCA marquait son accord sur la désignation du bureau d'étude ARCEA en qualité d'adjudicataire du marché de service « désignation d'une équipe pluridisciplinaire permettant la réalisation d'un dossier de permis d'urbanisation du site de Saint-Julien ».

Octobre 2014 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur la désignation du bureau DREA2M en qualité d'adjudicataire du marché de services « réalisation d'une étude d'incidence sur l'environnement ».

Février 2015 : Organisation d'une réunion d'information publique (RIP) au cours de laquelle un nouveau projet d'aménagement a été proposé aux riverains.



Juin 2015 : Le Conseil d'Administration a désigné l'entreprise ACENIS en qualité d'adjudicataire du marché de service " réalisation d'une étude d'orientation" en sa séance du

Novembre 2015 : Réception des résultats de l'étude d'orientation réalisée par ACENIS. Ces résultats ont été transmis à la DGO3 pour avis et validation.

Janvier 2016 : Réception d'un courrier de la DGO3 nous informant qu'une étude de caractérisation couplée à une étude de risques doit être prévue afin d'évaluer l'ampleur et la délimitation de la pollution soulevée dans l'étude d'orientation.

Juin 2016 : Réception des résultats de l'étude de caractérisation couplée à une étude de risques. Compte-tenu de la présence de différentes tâches de pollution, la rédaction d'un plan d'assainissement s'avérait nécessaire.

Septembre 2016 : Réception du plan d'assainissement et envoi de celui-ci à la DGO3 pour accord.

Conseil d'Administration du 27/01/17 : Equipe pluridisciplinaire - Accord sur la phase : 2 : « Introduction de la demande de permis d'urbanisation auprès du Fonctionnaire Délégué » et 3 « Rédaction des prescriptions générales en vue de la vente des lots (marché de travaux – cahier spécial des charges « voiries »). Commande à ARCEA en Février 2017.

Notons que la publication de l'avis de marché relatif au lancement du marché de travaux « voiries » est prévue pour le 1^{er} trimestre 2018.

Plusieurs réunions de préparation de chantier, en présence des impétrants et du service voiries de la Ville, seront également prévues dans le courant de l'année 2018.

Chalet des étangs de Strépy-Bracquegnies

Bref historique

Pour rappel, la RCA s'est également vu confier la gestion du site des Etangs de Strépy-Bracquegnies ainsi que du chalet sis sur celui-ci, auparavant géré par la Ville.

Mai 2016 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur le projet d'appel à partenariat destiné à développer une concession Horeca au Chalet des Etangs.

Mai 2016 : le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'attribution d'un marché de fourniture destiné à équiper l'espace « cuisine » via l'installation de matériel professionnel (frigos, four vapeur, table réfrigérée, lave-vaisselle professionnel, hotte équipée « snack »,...).

Juillet 2016 : Le Conseil d'Administration décidait de désigner l'association BAIARDO-LATTUCA en qualité de concessionnaire du Chalet des Etangs.

Septembre 2016 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'attribution d'un marché de travaux destiné à aménager les différents

espaces du Chalet les rendant plus propices au développement d'une concession Horeca.



En 2017

Février 2017 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur la convention tripartite VILLE-RCA-CPAS destiné à déterminer les modalités et fréquences des tontes et ramassage des déchets sur le site.

Février 2017 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur la réception provisoire du marché de fourniture destiné à équiper l'espace « cuisine » du Chalet.

Avril 2017 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'installation d'une enseigne sur la façade latérale du Chalet.



Avril 2017 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur la réception provisoire du marché de travaux « gros-œuvre ».

Mai 2017 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur la désignation de Monsieur Lionel GRAEFF en qualité de concierge du site sur base d'un CDI de 7 heures / semaine.

Octobre 2017 : Le Conseil d'Administration marquait son accord sur la réception provisoire du marché de fourniture relatif à l'installation d'une enseigne lumineuse

En mai 2017, la Maison du tourisme de La Louvière en partenariat avec la Ville et la RCA organisait la 1^{ère} édition du Picnic des Loups sur le site des Etangs de Strépy. Au programme, diverses animations pour toute la famille et la possibilité de pique-niquer sur le site via des barbecues mis à disposition des participants.

L'année 2017 se détermine également comme l'année de relance de l'activité pêche sur le site via une collaboration active avec l'asbl des Etangs de Strépy. L'activité prendra son essor dans le courant de l'année 2018.

Contournement Est

En date du 14 décembre 2015, le Conseil Communal de la ville de la Louvière décidait d'acquérir à l'amiable différentes parcelles appartenant à la SA Viwa/ Vieux Waleffe. Cette opération s'inscrit dans le cadre du contournement-est de la Ville et proposait que la RCA intervienne comme facilitateur de projet en acquérant les terrains et ensuite en les revendant à la Ville.

En juillet 2016, le Conseil d'Administration marquait son accord sur la proposition du Collège. Les parcelles ont été acquises en juillet 2016, par la RCA et revendue à la Ville en décembre 2016.

En mars 2017, le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'acquisition d'une nouvelle parcelle (sous forme de levée d'option) et ce toujours dans le cadre du contournement est de la Ville.



Maison de Police Haine-Saint-Paul

Pour rappel, en 2016, la RCA s'est vue confier la réalisation technique de l'aménagement de la Maison de Police de Haine-Saint-Paul. Une fois encore, la RCA intervient en qualité de facilitateur de mise en œuvre de réalisation de projets.

Fin 2016, une convention reprenant les modalités de la collaboration entre la RCA et la Zone de Police était avalisée par le Conseil d'Administration de la RCA. Les missions de la RCA étaient les suivantes :

- réalisation des clauses techniques, des plans, des métrés ;
- estimations des travaux ;
- visite sur place avec les soumissionnaires ;
- analyse technique des offres reçues ;
- suivi de chantier.

Les travaux ont débuté en juin 2017 et se sont terminés en novembre 2017.

Appel à projet - Installation de maternités commerciales - Place Mansart N°6

La Régie Communale Autonome de la Ville de La Louvière lance un appel à candidatures visant à affecter deux cellules commerciales dans un bâtiment situé place Mansart avec un loyer préférentiel, évolutif sur trois ans, moyennant concordance des projets avec les objectifs de redynamisation commerciale.

Comment participer :

Toutes les informations (procédure, contact, constitution du dossier de candidature,...) sont reprises sur le site Internet de la Ville de La Louvière : www.lalouviere.be

Maternités commerciales

En Juin 2017, un appel à candidats a été lancé pour l'installation d'une maternité commerciale au n°6 de la Place Mansart. La date ultime de remise des candidatures était fixée au 25 Juin 2017.

Après analyse des candidatures reçues, le Conseil d'Administration a décidé de marquer son accord sur l'attribution de la location à Mme Hellinckx et son enseigne « L'Ere du Vrac ».

Ce concept d'épicerie a comme vocation première la vente de produits biologiques en vrac et travaillant principalement avec de producteurs et acteurs locaux.



Au niveau des loyers, il a été mis en application des loyers progressifs tels que prévus dans l'appel à projets et sur durée de trois ans. Le loyer de la première année est fixé à 40% du loyer de base de 750 €, le loyer de la seconde année à 50 % du montant de base et celui de la troisième année à 75 % du loyer de base.

Un contrat de bail d'une durée d'un an renouvelable deux fois (durée totale maximum de trois ans) a également été rédigé et signé en 2017.

En parallèle et toujours pour le site de la Place Mansart n°6, nous relancerons l'appel à projets eu égard au fait que la seconde cellule commerciale se libérera fin de l'année 2017.

Notons qu'en 2018, il est prévu de réaménager le site sis rue Kéramis n° 26 permettant ainsi d'y consacrer deux nouvelles maternités commerciales.



IV COMPTES ANNUELS 2017

Bilan interne

07/11/2018

EUR

		Ex. 2017 Rep 2017 → Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	Ex. 2016 Rep 2016 → Clô 2016 01/01/2016 - 31/12/2016
ACTIFS IMMOBILISES		22.084.930,78	23.087.664,56
I. Frais d'établissement	20		
202100 AUTRES FRAIS HALL DES EXPOS		47.795,00	47.795,00
202109 AMTS S/AUTRES FRAIS HALL DES EXPOS		(47.795,00)	(47.795,00)
II. Immobilisations incorporelles (ann. I; A)	21		
214000 LOGICIELS		3.104,15	3.104,15
214900 AMTS S/ LOGICIELS		(3.104,15)	(3.104,15)
III. Immobilisations corporelles (ann. I; B)	22/27	21.859.364,78	22.862.098,56
A. Terrains et constructions	22	7.774.077,10	8.449.035,24
221002 CONSTRUCTION HALL DES EXPOS		9.373.314,26	9.373.314,26
221100 AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE			221.074,96
221200 AMENAGEMENTS HALL DES EXPOS			201.225,31
221900 AMTS S/CONSTRUCTION		(2.290.599,52)	(2.054.381,97)
223500 VAL.D'ACQU. TERME RENONCIATION ACCESSION		724.243,00	724.243,00
223900 AMTS SUR AUTRES DROITS REELS		(32.880,64)	(16.440,32)

B. Installations; machines et outillage	23	805.170,41	708.558,88
234000 MATERIEL LOUVEXPO		873.630,08	887.771,80
239000 AMTS S/MATERIELS ET INSTALLATIONS		(288.458,65)	(181.215,12)
C. Mobilier et matériel roulant	24	18.334,21	20.859,52
240000 MOBILIER DE BUREAU		73.643,95	73.643,95
240100 MATERIEL DE BUREAU		2.704,73	2.704,73
240200 MATERIEL INFORMATIQUE		13.681,81	13.681,81
240900 AMTS S/MOB. ET MAT. DE BUREAU		(73.698,28)	(89.370,97)
D. Location-financement et droits similaires	25	13.129.984,40	13.684.847,12
251000 DROIT D'EMPHYTEOSE CENTRE AQUATIQUE		18.807.070,00	18.807.070,00
251001 TRAVAUX RENOVATION CENTRE AQUATIQUE		320.901,35	320.901,35
251900 AMTS S/DR. EMPHYTEOSE CENTRE AQUATIQUE		(4.583.888,98)	(4.074.414,78)
251901 AMORT S/ AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE		(84.180,28)	(32.090,14)
252000 DROIT D'EMPHYTEOSE ETANG STREPY		676.918,03	676.918,03
252010 DROIT D'EMPHYTEOSE TERRAIN ETANG STREPY		1,00	1,00
259251 AMORT S/DT EMPHYT ETANGS STREPY		(27.076,72)	(13.538,38)

		Ex. 2017 Rep 2017 → Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	Ex. 2016 Rep 2016 → Clô 2016 01/01/2016 - 31/12/2016
E. Autres immobilisations corporelles	26	333.818,66	1.000,00
260100 AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE		235.269,51	
261200 AMENAGEMENTS HALL EXPO		205.838,02	
261209 AMORT S/ AMENAGEMENTS HALL EXPO		(61.914,99)	
261900 AMORT S/AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE		(126.131,65)	
262000 IMMEUBLES DONNES EN EMPHYTEOSE		281.200,00	281.200,00
262001 IMMEUBLES DONNES EN EMPHYTEOSE - AMENAG.		1.034.120,56	1.034.120,56
262050 AMENAGEMENTS ETANGS STREPY		84.907,76	
262059 AMORT S/AMENAGEMENTS HALL EXPO		(8.343,56)	
262100 AMENAGEMENT TRAVAUX PLACE MANSART		3.558,60	
262900 AMTS S/IMMEUBLES DONNES EN EMPHYTEOSE		(1.315.320,56)	(1.315.320,56)
264000 OEUVRE D'ART		1.000,00	1.000,00
269262 AMORT S/AMENAG PLACE MANSART		(365,03)	
IV. Immobilisations financières (ann. I; C et II)	28	225.566,00	225.566,00
280000 PARTICIPATIONS S.C.R.L. POINT D'EAU		375.000,00	187.500,00
280001 PARTICIPATION POINT D'EAU K NON APPELE		(187.500,00)	
280010 PARTICIPATIONS S.C.R.L. LOUVEXPO		75.000,00	37.500,00
280011 PARTICIPATION LOUVEXPOS K NON APPELE		(37.500,00)	
288400 CAUTIONNEMENT - SECRETARIAT SOCIAL		566,00	566,00

<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>			
	29/58	4.513.384,78	4.885.835,24
V. Créances à plus d'un an	29	562.044,21	522.000,00
B. Autres créances	291	562.044,21	522.000,00
291000 CREANCE CENTRE HABITAT		522.000,00	522.000,00
291100 CREANCE CRAC CONV. 24/05/2011		40.044,21	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	416.249,18	2.274.600,15
A. Stocks	30/36	416.249,18	2.274.600,15
350004 PROJET ST JULIEN		387.422,00	338.222,00
350005 PROJET RUE DU MOULIN			605.376,30
350006 PROJET LONGTAIN		28.827,18	1.331.001,85
VII. Créances à un an au plus	40/41	2.279.229,22	1.247.570,61
A. Créances commerciales	40	1.172.658,83	588.289,39
400000 CLIENTS		1.023.124,61	399.272,93
404000 FACTURES A ETABLIR		69.611,01	96.948,25
404100 N.C. A RECEVOIR			22.145,00

406000	ACOMPTES VERSES		17.165,35	7.165,35
407000	CREANCES DOUTEUSES		64.491,49	87.110,23
409000	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)		(1.733,63)	(24.352,37)
B. Autres créances		41	1.106.570,39	659.281,22
411100	TVA SUR OP. FINANCIERES		17,36	
411200	COMPTE COURANT ADMINISTRATION TVA			111.165,52
411210	TVA A REGULARISER		10.790,27	
416200	COMPTE-COURANT VILLE DE LA LOUVIERE		3,00	2,00
416205	COMPTE COURANT LOUVEXPOS		701,07	12.000,00
416210	CREANCE CENTRE HABITAT		18.000,00	18.000,00
416213	CLIENTS POINT D'EAU		6.468,65	
416300	AVANCES O.N.S.S.		14.500,15	2.956,70
416400	CREANCE CRAC CONV.24/05/2011		2.631,52	
416500	SUBSIDES FEDER LOUVEXPO A REC.			101.000,00
416503	SUBSIDE REDYNAM CENTRE VILLE A RECEVOIR		25.000,00	
416600	SUBSIDES DELEGUE PROGRAMME GDES VILLES		14.157,00	14.157,00
416720	SUBSIDE DE FONCTIONNEMENT A RECEVOIR		1.014.301,37	400.000,00
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)		50/53	783.845,81	533.845,81
532000	DEPOT A TERME 091-0128619-26		769.527,78	519.527,78
532010	DEPOT TERME 091-0174073-84 PLAN LOGEMENT		1.458,60	1.458,60
532020	DEPOT TERME 091-0174587-16 DLL3		12.859,43	12.859,43

IX. Valeurs disponibles	54/58	471.007,89	306.506,66
550000 DEXIA 091-0128615-22		245.594,65	209.413,22
550010 DEXIA 091-0174072-83 PLAN LOGEMENT		7.910,15	48.454,15
550030 DEXIA 091-0178110-47 CENTRE AQUATIQUE		16.591,12	16.370,58
550040 DEXIA 091-0179430-09 LL EXPO		48,29	2.748,29
550050 DEXIA EXPO 091-0178109-48		177.013,15	4.459,98
550090 CPH 126-2070907-27		23.612,76	24.499,46
570000 CAISSES - ESPECES			580,98
580000 TRANSFERTS DE FONDS		237,77	
X. Comptes de régularisation	490/1	1.008,47	1.312,01
490000 CHARGES A REPORTER		757,12	1.312,01
491000 PRODUITS ACQUIS		251,35	
Montant total de l'actif		26.598.315,56	27.973.499,80

		31/12/2016	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	10/15	6.763.894,55	7.814.772,13
I. Capital (ann. III)	10	552.793,00	552.793,00
A. Capital souscrit	100	552.793,00	552.793,00
100001 FONDS PERMANENT RCA		552.793,00	552.793,00
IV. Réserves	13	55.279,30	55.279,30
A. Réserve légale	130	55.279,30	55.279,30
130000 RESERVE LEGALE		55.279,30	55.279,30
Perte reportée (-)	141	(1.588.525,10)	(1.526.646,28)
141000 PERTE REPORTEE (-)		(1.588.525,10)	(1.526.646,28)
VI. Subsidés en capital	15	7.744.347,35	8.733.346,11
150000 SUBSIDES LOGEMENT CONVENTION 2005-2007		2.622.005,96	2.622.005,96
150001 SUBSIDES LOGEMENT			456.805,37
150501 SUBSIDE HALL DES EXPOS		9.284.943,55	9.284.943,55
150510 SUBSIDE INVESTISSEMENTS FEDER		218.024,81	218.024,81
150511 SUBSIDE INVESTISSEMENTS FEDER		750.452,57	750.452,57
150600 SUBSIDE PLACE MANSART			44.169,46
151000 MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDES LOGEMENT		(2.622.005,96)	(2.622.005,96)

151501	MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDE HALL EXPO	(2.214.047,21)	(1.842.649,80)
151510	MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDE FEDER	(102.349,92)	(77.854,94)
151511	MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDE FEDER	(190.878,46)	(98.344,91)
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>			
	16	100.000,00	41.000,00
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)			
	160/5	100.000,00	41.000,00
162000	PROV. PR. GR. REPARATIONS ET ENTRETIENS		41.000,00
164000	PROVISION POUR LITIGE DRUEZ	100.000,00	
<u>DETTES</u>			
	17/49	19.734.421,01	20.117.727,67
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)			
	17	13.078.769,50	13.578.028,65
A. Dettes financières			
	170/4	40.044,21	
1.	Etablissements de crédit; dettes de location-financement et as...	40.044,21	

173000	DETTE CRAC CONV.24.05.2011		40.044,21	
D. Autres dettes	178/9	13.038.725,29	13.578.028,65	
179000	DETTE VILLE EMPHYT.CENTRE AQUATIQUE	11.714.020,00	12.223.325,00	
179001	DETTE - INDEMNITE D'ACCESSION	674.863,00	691.323,00	
179002	DETTE VILLE EMPHYT.ETANG BRACQUEGNIES	649.842,29	663.380,65	
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	5.708.472,06	5.821.267,78	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	541.891,91	555.763,38	
423000	EMPRUNT CRAC CONV.24052011	2.631,52		
429000	DETTE VILLE EMPHYT.CENTRE AQUAT. CT	509.305,00	509.305,00	
429001	DETTE - INDEMNITE D'ACCESSION	16.460,00	32.920,00	
429002	DETTE VILLE EMPHYT.ETANG STREPY CT	13.495,39	13.538,38	
C. Dettes commerciales	44	4.931.313,44	5.100.222,59	
1. Fournisseurs	440/4	4.931.313,44	5.100.222,59	
440000	FOURNISSEURS	4.699.585,88	4.959.340,65	
444000	FACTURES A RECEVOIR	230.458,11	140.881,94	
444100	N.C. A ETABLIR	1.269,45		

D. Acomptes reçus sur commandes	46	45.000,00	45.000,00
460000 ACOMPTES RECUS ST JULIEN		45.000,00	45.000,00
E. Dettes fiscales; salariales et sociales	45	116.762,22	25.778,39
1. Impôts	450/3	97.847,64	3.837,08
451200 COMPTE COURANT ADMINISTRATION TVA		91.432,25	
451900 TVA A REGULARISER		6.415,39	3.837,08
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	18.914,58	21.941,31
455200 REMUNERATIONS EMPLOYES			(54,74)
455210 REMUNERATION DRIQUICHE DRISS		1.008,99	
455520 REMUNERATION ANTHONY LAI		2.073,83	
455530 REUNERATION BAIQ STEFANA		796,65	
455540 REMUNERATION GRAEFF LIONEL		355,17	
456000 PEC. DE VAC. PERSONNEL DIRECTION		14.007,53	21.323,64
456400 SAISIES S/SALAIRES		672,41	672,41

F. Autres dettes	47/48	73.504,49	94.503,42
488000 CAUTIONNEMENTS RECUS EN NUMERAIRE		784,71	784,71
488001 CAUTION LOCATIVE ETANG STREPY		4.475,00	
489000 SUBSIDE VILLE A REMBOURSER		43.152,88	43.152,88
489100 CLIENTS POINT D'EAU			4.641,80
489200 COMPTE-COURANT LE POINT D'EAU		12.498,40	12.498,40
489500 DETTE LOUVEXPOS SUBISDE A REVERSER			20.833,33
489900 DETTES - COMMUNE DE LA LOUVIERE		12.613,70	12.612,70
X. Comptes de régularisation	492/3	947.179,45	718.431,24
493001 SUBSIDE REDYNAMISATION A REPORTER			73.879,54
493500 SUBSIDE LOGEMENTS A RECONSTITUER		512.327,23	
493504 SUBSIDE PGV - Rue du Moulin		434.815,42	644.551,70
499000 COMPTES D'ATTENTE		36,80	
Montant total du passif		26.598.315,56	27.973.499,80

COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires	70	1.756.664,87	681.969,66
700100 VENTES IMMEUBLES - RUE DU MOULIN		395.640,00	95.000,00
700101 VENTE TERRAIN WALEFFE/LONGTAIN		1.323.172,82	
700300 LOUVEXPO - LOCATIONS			2.951,25
700301 MISE A DISPOSITION SERVICE LOUVEXPO		37.852,05	581.258,04
700400 LOUVEXPO - VENTE TICKETS			490,56
700500 LOUVEXPO - SPONSORING			850,00
700700 AUTRES RECETTES LOUVEXPOS			1.419,81
Autres produits d'exploitation	71/74	3.406.324,69	2.123.868,39
740000 SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT RCA		400.000,00	400.000,00
740001 SUBSIDE LOYER LOUVEXPO		11.621,87	11.418,40
740002 SUBSIDE VILLE DE LA LOUV. CENTRE AQUAT.		509.305,00	509.305,00
740003 SUBSIDES REDYNAMISATION CENTRE VILLE		98.879,54	102.589,09
740004 INDEXATION S/ SUBSIDES		404,13	229.166,67
740005 SUBSIDE CANON PARKING LOUVEXPOS		45.100,00	
740006 INDEMINTE COMPENSATOIRE PARKING LEXPOS		32.920,00	
740007 SUBSIDE CANON ETANG STREPY		13.823,21	
740050 RECUPERATION FRAIS STREPY - ETANGS		364,00	
740100 CONCESSION CAFETERIA		40.984,97	34.032,14
740150 CONCESSION CHALET ETANGS		13.887,93	
740200 RECUP. FRAIS CAFETERIA			6.586,99
740300 RECUP. FRAIS LOUVEXPO		109.038,83	65.470,70
740400 RECUP. FRAIS CIC		(71,40)	
740500 RECUPERATION FR. POINT D'EAU		741.908,25	701.470,00
740600 DROIT D'EXPLOITER POINT D'EAU		33.000,00	33.000,00

740610	DROIT D' EXPLOITER LOUVEXPOS		130.000,00	
740640	SUBSIDE A RETROCEDER AUX FILIALES		1.200.000,00	
740700	INDEMNITE RENONCIATION A ACCESSION		1,00	1,00
746100	A.T.N. VOITURES			1.129,61
747100	SOLDE LOYERS PLACE MANSART APPARTEMENTS		4.122,42	9.000,00
747101	LOYER PLACE MANSART REZ COMMERCIAL		9.900,04	
747150	LOYER ETANG		1.750,00	
748000	RECUPERATION SINISTRE		7.044,14	20.369,25
749100	RECUP.FRAIS ACTE DE BASE R DU MOULIN		2.340,76	329,54
Approvisionnements; marchandises ; } mentions		60/61		
Services et biens divers } facultatives				
Approvisionnements		60	(1.948.652,55)	(156.224,66)
601000	ACHATS DE FOURNITURES REFACTURES		(12.274,40)	(66.771,92)
605001	TERRAIN LONGTAIN - WALEFFE		(28.827,18)	(1.331.001,85)
605002	IMMEUBLE RUE DU MOULIN			(7.440,44)
605003	TERRAIN STREPY-BRACQUEGNIES			(31.058,50)
605004	AMENAGEMENT ST JULIEN		(49.200,00)	
609500	VAR. DE STOCK IMMEUBLES DEST. VENTE		(1.858.350,97)	1.300.048,05
Services et biens divers		61	(1.453.630,30)	(1.600.512,32)

610100	CANON ANNUEL LOUVEXPOS	(11.621,87)	(11.418,40)
610101	CANON ANNUEL PARKING LOUVEXPOS	(45.501,83)	
610110	LOYERS PLACE MANSART	(1,00)	(1,00)
610200	LOYERS GARDE MEUBLES	(4,12)	
610221	LOYERS PHOTOCOPIEUSE LOUVEXPO	(554,26)	(1.306,79)
610222	LOCATION MATERIEL ET PRESTATION LOUVEXPO	(9.579,43)	(8.073,31)
610223	LOCATION OEUVRES D'ART	(5,00)	(1.160,00)
610224	LOCATION VOITURES MONDEO 1NFU350	(4.810,65)	(7.073,15)
610225	LOCATION VOITURES BOXER 1NJJ464	(7.052,09)	(5.421,61)
610226	LOCATION VEHICULE RENAULT 1REZ093	(4.951,06)	
610227	LOCATION VEHICULE JEEP 1TBH114	(480,76)	
610228	LOCATION VEHICULE TOURAN 1TDY983	(2.001,55)	
611000	ENTR. ET REP. LOCAUX CENTRE AQUATIQUE	(312.163,56)	(236.259,35)
611001	ENTR. ET REP. BAT. LOUVEXPO	(108.872,46)	(185.493,23)
611003	ENTR. ET REP. RESIDENCE S. GUYAUX	125,45	(6.244,81)
611005	ENTR. ET REP. PLACE MANSART	(6.657,58)	500,50
611006	ENTRETIEN ET REP BAT CHALET/ETANG	(194,00)	
611007	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENT KERAMIS	2.303,21	
611009	FRAIS DE NETTOYAGE LOUVEXPOS	(1.250,00)	
611100	ENTR. ET REPARATIONS BAT PL MANSART	(83,07)	(6,33)
611110	ENTR. ET REPARATIONS MATERIEL DE BUREAU		(1.740,83)
611111	ABONNEMENT INFORMATIQUE	(252,37)	
611112	INFORMATIQUE/HEBERGEMENT SERVEUR	(560,84)	
612000	EAU	(109.168,29)	(57.314,72)
612010	GAZ	(116.878,03)	(184.389,38)

612020	ELECTRICITE	(260.771,83)	(260.321,52)
612100	TELEPHONE	(2.223,99)	(10.432,59)
612110	MOBILOPHONIE	(28,76)	
612130	FRAIS POSTAUX	(40,09)	(5,33)
612150	DEPOT DE MARQUE	(433,00)	
612200	LIVRES-BIBLIOTHEQUES-DOC. PROFESS.	(554,09)	(426,00)
612210	FORMATIONS PROF.	(424,06)	(606,30)
612300	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	(2.780,55)	(8.468,14)
612400	PETIT OUTILLAGE ET PETIT MATERIEL		(141,49)
612401	FOURNITURES LOUVEXPO	(21.135,13)	(3.862,50)
612501	FOURNITURES ACTIVITES LOUVEXPO 2016	(34.500,51)	(4,33)
612511	FOURNITURES DE BUREAU LOUVEXPO		(248,14)
613100	ASSURANCE INCENDIE	(11.318,32)	(12.214,40)
613130	ASSURANCE RC	(11.647,50)	(11.737,50)
613190	ASSURANCES DIVERSES	(960,63)	(770,63)
613200	FRAIS DE GARDIENNAGE LOUVEXPOS	(19.500,00)	
613205	HONORAIRE INTERIM	(5.052,50)	
613206	HONORAIRES BDO	0,04	(89.471,74)
613207	HONORAIRES REVISEUR ROUSSEUX	(5.000,00)	
613209	HONORAIRES AGENCES IMMOB., SYNDIC.	(3.894,38)	(5.260,29)

613210	HONORAIRES SPRL BECF	(17.839,34)	(10.385,00)
613211	HONORAIRES SECRET.SOCIAL GROUPE S	(2.075,73)	(3.324,04)
613213	HONORAIRES HUISSIERS DEGUIDE	(665,34)	(302,50)
613214	HONORAIRES SODEXO - AWARD SERVICES	(12,91)	(87,17)
613220	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	(1.484,50)	(2.103,00)
613221	HONORAIRES SECURITE LOUVEXPO		(33.411,42)
613222	HONORAIRES IDEE -MIX	6.892,17	(82.922,28)
613223	HONORAIRES NOTAIRE J FRANEAU	(2.422,10)	(2.561,60)
613224	HONORAIRES NOTAIRE BAVIER	(184,92)	(4.607,82)
613225	HONORAIRES BUREAU LEMAIRE	(2.142,26)	(22.401,52)
613226	HONORAIRES DANVOYE & CO	(5.305,13)	(5.305,14)
613227	HONORAIRES UYTENDAELE	(20.502,07)	(20.649,33)
613228	HONORAIRES HUISSIER LEROY- MICHEL	(582,98)	(1.609,25)
613229	HONORAIRES EQUAL	(4.486,44)	(10.286,94)
613231	HONORAIRES LAURENT STREPENNE	(17.794,90)	(32.149,05)
613232	HONORAIRES LALLEMAND & LEGROS		(3.264,79)
613233	HONORAIRES BTV		(314,05)
613234	HONORAIRES P&V		(150,00)
613235	HONORAIRES INITYUM		(722,05)
613236	HONORAIRES CPAS		(3.424,00)
613237	HONORAIRES CIC ASSURANCE		(671,55)
613238	HONORAIRES LOGISTICS IN WALL		(4.553,04)
613239	HONORAIRES DYNCOMM	(71.888,88)	(16.166,38)
613240	DROITS D'AUTEUR		(4.701,13)
613241	HONORAIRES PIERRE BERGER		(8.452,00)
613242	HONORAIRES MEDCONSULT		(61,50)

613244	HONORAIRE BDO MANAGEMENT		(9.478,49)	
613245	HONORAIRE ACTUAL IMMO		(12.396,69)	
613246	HONORAIRE NOTAIRE BAVIER SPRL		(1.530,17)	
613247	HONORAIRE PS2 - BUREAU ETUDE		(742,25)	
613248	HONORAIRE ASSOC AVOCAT PAQUES-NOPERE		(4.043,26)	
613250	PUBLICATIONS LEGALES			(184,23)
613300	FRAIS DEPLACEMENTS DU PERSONNEL		(1.203,74)	(1.729,08)
613302	CARBURANT VEHICULES		(222,39)	145,38
614000	ANNONCES ET INSERTIONS		(9.218,45)	(83.118,36)
614300	FOIRES ET EXPOSITIONS		(479,34)	(1.667,49)
614500	CADEAUX A LA CLIENTELE		(450,00)	
614600	FRAIS DE RECEPTION		(650,49)	(4.796,19)
614610	FRAIS DE RESTAURANTS		(33,30)	(638,10)
614620	FRAIS D'HOTEL			(469,30)
614630	FRAIS DE PARKING		(19,40)	
614640	FRAIS DE CAR WASH		(20,00)	
617000	PERSONNEL MIS A DISPOSITION CPAS LL		(112.158,87)	(124.065,09)
617010	PERSONNEL MIS A DISPOSITION AC BINCHE		(39.987,67)	
A.B.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1.760.706,71	1.049.101,07

Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations; charges sociales et pensions (ann. VI; 2) (-)	62	(116.329,35)	(320.100,07)
620000 REMUNERATIONS PERSONNEL DE DIRECTION		(94.064,78)	(127.370,12)
620110 REMUNERATIONS EMPL. HALL DES EXPOS			(132.419,17)
620300 REMUNERATIONS Ô MEMBRES DU PERSONNEL		(1.585,53)	
621000 COT.PATR.ASS.SOC. APPTS (Administration)		(25.573,25)	(36.658,40)
621110 COT.PATR.ASS.SOC. APPTS (Hall des expos)			(36.081,13)
621200 COTISATION SOLIDARITE CO2			(255,50)
623000 ASSURANCE LOI		(917,79)	(1.631,75)
623300 MEDECINE DU TRAVAIL		(157,59)	(755,34)
623301 PHARMACIE			(11,71)
623400 FRAIS DE CAFETARIAT		(19,56)	(732,06)
623500 VETEMENTS DE TRAVAIL			(17,54)
623802 CHEQUE-REPAS (Administration)			(4.012,00)
623803 CHEQUE-REPAS (Administration)		(1.824,00)	747,74
623804 CHEQUE REPAS QUOTE PART TRAV.		497,04	(1.488,00)
623805 CHEQUE REPAS (Hall des expos)			751,01
625000 PROV. PEC. DE VACANCES - DOTATIONS		(14.007,53)	(21.323,64)
625100 PROV. PECULE DE VACANCES - REPRISES		21.323,64	41.157,54
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(1.115.865,66)	(1.109.616,43)
630222 DOT. AMTS CONSTRUCTION LOUV'EXPO		(391.372,87)	(391.372,90)
630223 DOT AMTS AMENAGEMENTS CENTRE AQUAT.		(26.304,39)	(23.465,50)
630224 DOT AMTS AMENAGEMENTS LOUV'EXPO		(23.027,25)	(22.565,98)
630234 DOT AMTS MATERIEL LOUV'EXPO		(107.244,53)	(106.072,78)
630241 DOT AMTS MOB. ET MAT. BUREAU DIRECTION		(546,28)	(546,12)

630242	DOT AMTS MOB. ET MAT. BUREAU LOUV'EXPO		(3.779,03)	(10.685,04)
630250	DOT. AMTS S/EMPHYTEOSE CENTRE AQUAT.		(509.254,22)	(509.279,61)
630252	DOT. AMTS S/VOITURES EN LOC.-FINT		(8.343,56)	
630254	DOT AMORT SUR AMENGAG ETANG STREPY		(13.538,36)	(13.538,36)
630256	DOT AMORT S/ AMENAG CENTRE AQUATIQUE		(32.090,14)	(32.090,14)
630262	DOT AMORT S/AMENAG PLACE MANSART		(365,03)	
E. Réd. de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -; reprises +)		631/4	(1.733,63)	(24.352,37)
634000	DOT. REDUCT. VAL. CREANCES 1 AN AU+		(1.733,63)	(24.352,37)
F. Provisions pour risques et charges (dotations -; utilisations et reprises +)		635/7		(20.500,00)
636000	DOT. PROVISIONS GR. REPAR. ET ENTRETIEN			(20.500,00)
G. Autres charges d'exploitation (-)		640/8	(1.258.033,45)	(62.251,33)
640002	REGULARISATION TVA S/ FRAIS MIXTE			(3.357,33)
640300	PRECOMPTE IMMOBILIER		(58.033,45)	(58.894,00)
640740	SUBSIDE RETROCEDE LOUVEXPOS		(250.000,00)	
640741	SUBSIDE RETROCEDE POINT D 'EAU		(950.000,00)	
{ Bénéfice d'exploitation (+)		70/64		
{ Perte d'exploitation (-)		64/70	(731.255,38)	(487.719,13)
II. Produits financiers		75	698.139,39	629.093,68

750000	INTERETS S/ CREANCE CRAC CONV 24052011		174,18	
751200	INTERETS CREDITEURS			96,42
753000	SUBSIDES EN CAPITAL ET INTERETS			121.859,36
753100	SUBSIDE PGV-RUE DU MOULIN		209.736,28	
753210	SUBVENTION SUBSIDE FEDER		116.826,52	122.178,60
753220	SUBSIDE FEDER LOUVEXPO		371.397,41	384.932,68
754000	DIFFERENCES DE PAIEMENT			26,62
756000	PRODUITS FINANCIERS DIVERS		5,00	
Charges financières (-)		65	(648,55)	(898,54)
650000	INTERETS DEBITEURS		(6,05)	
650030	INTERETS S/ DETTES CRAC CONV 24052011		(174,18)	
650224	INTERETS S/BELFIUS FORD MONDEO		(43,36)	(212,52)
654000	DIFFERENCES DE PAIEMENT		(105,00)	(5,13)
655400	INTERETS DE RETARD		(63,32)	
657000	FRAIS DE BANQUE		(256,64)	(342,25)
658000	MAJORATIONS, INTERETS, AMENDES TVA			(338,64)
{ Bénéfice courant avant impôts (+)		70/65		140.476,01
{ Perte courante avant impôts (-)		65/70	(33.764,54)	
III. Produits exceptionnels		76	34.108,47	32.869,04
765009	PROFITS DIVERS ET REGUL.		34.088,47	
765010	PROFITS SUR CREANCES CLIENTS		20,00	
766000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			32.869,04
Charges exceptionnelles (-)		66	(62.222,75)	(48.469,51)
662000	DOT. PROV. PR. RISQUES ET CHARGES EXC.		(100.000,00)	
662100	UTILISATIONS. PROV. PR. RISQ. ET CH. EXC		41.000,00	
664001	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			(48.469,51)
664009	PERTES DIVERSES ET REGUL.		(3.222,75)	
{ Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)		70/66		124.875,54
{ Perte de l'exercice avant impôts (-)		66/70	(61.878,82)	
Transferts aux impôts différés (-)		680		(102.406,62)
685000	TRANSFERT AUX SUBSIDES			(102.406,62)

IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		(1.423,63)
670001 PRECOMPTE MOBILIER			(24,78)
671000 SUPPL. IMPOTS BELGES DUS/VERSES			(1.398,85)
{ Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		21.045,29
{ Perte de l'exercice (-)	67/70	(61.878,82)	
{ Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		21.045,29
{ Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(61.878,82)	

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

I. Produits et charges d'exploitation

A. { Bénéfice à affecter

{ Perte à affecter (-)

1. Bénéfice de l'exercice à affecter

Perte de l'exercice à affecter (-)

Perte reportée de l'exercice précédent (-)

690000 PERTE REPORTEE DE L'EX. PRECEDENT

2. Perte à reporter

793000 PERTE A REPORTER

70/69		
69/70	(1.588.525,10)	(1.526.646,28)
70/68		21.045,29
68/70	(61.878,82)	
690	(1.526.646,28)	(1.547.691,57)
	(1.526.646,28)	(1.547.691,57)
793	1.588.525,10	1.526.646,28
	1.588.525,10	1.526.646,28

Comptes hors bilan

499000 - COMPTES D'ATTENTE

36,80

Reclassement bilantaire

Compte original:416000 Compte reclassé:489100

Compte original:416100 Compte reclassé:489200

Compte original:454000 Compte reclassé:416300